



Le RAP

RÉSEAU D'AVERTISSEMENTS PHYTOSANITAIRES

Leader en gestion intégrée
des ennemis des cultures

BULLETIN D'INFORMATION | CAROTTE ET CÉLERİ

N° 3, 19 juillet 2017

PRINCIPAUX INSECTICIDES ET FONGICIDES HOMOLOGUÉS EN 2017 DANS LE CÉLERİ ET LE CÉLERİ-RAVE

Ce bulletin d'information présente la liste des insecticides et fongicides homologués au Canada pour lutter contre les principaux ennemis rencontrés dans le céleri et le céleri-rave. Les produits homologués, mais qui, à notre connaissance, ne sont pas disponibles sur le marché, n'ont pas été ajoutés dans les tableaux. Notez également que ce bulletin d'information concerne seulement les applications de pesticides permises en champ, du semis à la récolte. Les fumigants de sol, les traitements de semences et les traitements sur les transplants en serre ne sont pas présentés.

Comment utiliser la liste

La liste est construite de manière à présenter, pour chacun des ennemis visés, l'ensemble des produits homologués disponibles. Elle donne aussi, pour chaque usage permis, l'information suivante : la matière active, le nom commercial du produit, le groupe de résistance, la dose recommandée, le délai d'attente avant la récolte, le coût approximatif du traitement et les principales remarques de l'étiquette.

La **matière active** indique le nom du composé chimique, présent dans le produit commercial, qui agit pour réprimer l'insecte ou la maladie. Si vous n'êtes pas satisfait de l'efficacité d'un produit commercial, vous devez en choisir un dont la matière active est différente.

Le **groupe de résistance** sert de guide pour la rotation des produits. Lorsque des traitements répétitifs sont nécessaires pour lutter contre une maladie ou un insecte, il est fortement recommandé d'utiliser en alternance au moins deux produits appartenant à des groupes différents. Cette façon de faire limite le risque que l'organisme visé développe une résistance au pesticide utilisé. Pour plus d'information concernant les groupes de résistance, consultez la [directive d'homologation DIR99-06](#) de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA).

La **dose recommandée** ne vous est fournie qu'à titre informatif. Lorsque vous utilisez un produit, vous devez toujours vous référer à l'étiquette officielle. Les doses sont, pour la plupart, exprimées à l'**hectare**. Pour connaître la dose à l'arpent, on divise par 2,93 et pour la dose à l'acre, on divise par 2,47. Pour les pesticides appliqués sur le rang, au semis ou à la plantation, les doses ont été exprimées en fonction de la quantité requise par 100 m de rang. La dose à l'hectare correspondante peut être évaluée en utilisant la formule suivante :

$$\text{Dose (kg/ha ou L/ha)} = \text{dose (g ou ml/100 m)} \times 10 \div \text{espace entre les rangs (cm)}$$

Le **coût par dose** représente ce qu'il coûte en produit à l'hectare pour faire un traitement aux doses recommandées. Pour calculer ce coût, nous avons utilisé la moyenne des prix de vente de quelques fournisseurs québécois. Il est possible que des fournisseurs offrent des produits à des prix différents de ceux indiqués dans le présent communiqué. Notez aussi que le coût par dose n'inclut pas l'adjuvant qui doit être utilisé en combinaison avec certains produits.

Le **délai d'attente avant la récolte** représente l'intervalle minimum en jours devant être respecté entre la dernière application du produit et la récolte. Si ce délai n'est pas respecté, la quantité de résidus contenus dans l'aliment risque d'être supérieure aux normes.

Les « **remarques** » donnent quelques précisions supplémentaires importantes, dont le nombre maximal de traitements permis sur la culture, de même que certains renseignements sur la façon d'appliquer le produit.

Notez que le terme « répression » (suppression sur les étiquettes en anglais) fait référence à un niveau d'efficacité du produit sur le ravageur d'environ 75 %, ce qui est légèrement inférieur au standard qui varie de 95 à 100 % d'efficacité.

Le tableau résumé

Ce tableau regroupe, pour chaque type de traitement (insecticide ou fongicide), l'ensemble des produits homologués sur la culture et indique, pour chacun, les différents ennemis supprimés ou réprimés. Il donne aussi les principaux renseignements permettant d'évaluer le risque associé à chaque pesticide et les normes devant être respectées pour l'utiliser de manière sécuritaire. Les indices de risque pour l'environnement et la santé, le délai de réentrée au champ de même que le nombre maximum de traitements et le délai d'attente avant la récolte sont inclus dans ce tableau.

Les **indices de risque pour l'environnement et pour la santé** sont calculés à l'aide de l'Indicateur de risque des pesticides du Québec (IRPeQ). Plus le chiffre est élevé, plus le risque est important. Notez que le calcul de ces indices tient généralement compte de la dose appliquée et que, lorsque plus d'une dose figure sur l'étiquette du pesticide, la dose la plus élevée a été utilisée. Les indices de risque ne varient cependant pas en proportion avec la dose. Si vous désirez obtenir plus d'information à ce sujet, consultez la publication *Indicateur de risque des pesticides du Québec*. Les producteurs qui désirent évaluer précisément les risques reliés à l'usage des pesticides sur leur ferme peuvent utiliser l'outil [IRPeQ express](#).

Le **délai de réentrée** correspond à l'intervalle minimal en heures requis entre l'application du produit et le retour des travailleurs dans le champ. Il sert, bien entendu, à réduire au minimum le risque d'intoxication des ouvriers agricoles et des dépisteurs qui sont susceptibles de toucher (contact cutané) aux cultures ou au sol des superficies traitées. Le **nombre maximum de traitements et le délai d'attente avant la récolte** sont des spécifications qui ont principalement pour but d'éviter que l'on retrouve, dans le produit récolté, une quantité résiduelle du pesticide supérieure à la norme légale.

SAgE pesticides

SAgE pesticides est un outil d'information qui présente l'ensemble des usages agricoles des pesticides et des risques qui y sont associés. C'est un outil plus complet que le présent bulletin. Il est conseillé de consulter SAgE lorsqu'on rencontre un ennemi rare ou peu commun, non inclus dans ce bulletin.



Pour plus de détails sur les différents usages des pesticides agricoles et sur les risques qu'ils représentent pour la santé et l'environnement, vous êtes invité à consulter SAgE pesticides (www.sagepesticides.qc.ca).

Référez-vous aux étiquettes des fabricants en ce qui concerne les doses, les modes d'application et les renseignements supplémentaires. En aucun cas la présente information ne remplace les recommandations indiquées sur les étiquettes des pesticides. Le Réseau d'avertissements phytosanitaires décline toute responsabilité relative au non-respect de l'étiquette officielle.

Ce bulletin d'information a été rédigé par Céline Laroche, agente de rédaction, Mylène Fyfe, technicienne agricole et Mario Leblanc, agronome, avec la collaboration de Justine Paré, stagiaire. Pour des renseignements complémentaires, vous pouvez contacter les [avertisseurs du réseau Carotte et céleri ou le secrétariat du RAP](#). La reproduction de ce document ou de l'une de ses parties est autorisée à condition d'en mentionner la source. Toute utilisation à des fins commerciales ou publicitaires est cependant strictement interdite.

CÉLERI – INSECTICIDES

INSECTE VISÉ		Groupe de résistance*	Dose/hectare	Délai d'attente avant récolte (jours)	Coût par dose (\$)	Remarques
Matière active	NOM COMMERCIAL					
CICADELLES						
Carbaryl	SEVIN XLR	1A	1,08 - 2,50 L	5	33 - 67	Maximum de 2 traitements par saison.
Cyantraniliprole/ thiaméthoxame	MINECTO DUO	28/ 4A	750 g	S.O.	151	Application au sol : traitement à la transplantation dans le sillon, ou en bande étroite sur le rang suivi d'une irrigation.
Cyperméthrine	RIPCORD 400 EC	3	86 ml	7	13	Pas plus de 3 applications par saison.
	UP-CYDE 2.5 EC		140 ml		11	
	MAKO		86 ml		12	
Kaolin	SURROUND WP	Non applicable	12,5 - 25 kg	0	92 - 184	Répression. Produit accepté en agriculture biologique. Laisse un dépôt blanchâtre sur les parties traitées.
Malathion	MALATHION 85 E	1B	1,10 L	7	38	Maximum de 1 traitement par saison.
Thiaméthoxame	ACTARA 240 SC	4A	375 - 625 ml	S.O.	72 - 120	Application au sol : traitement dans le sillon à la transplantation, ou en bande étroite sur le rang suivi d'une irrigation.
FAUSSE-ARPENTEUSE						
<i>Bacillus thuringiensis</i> var. <i>kurstaki</i>	BIOPROTEC CAF	11B2	1,40 - 2,80 L	0	34 - 68	Produits acceptés en agriculture biologique.
	THURICIDE HPC		2,00 - 4,25 L		ND	
Chlorantraniliprole	CORAGEN	28	250 ml	1	54	Ne pas appliquer au total plus de 1 litre par hectare sur la culture.
Cyantraniliprole	EXIREL	28	250 - 500 ml	1	45 - 90	Ne pas appliquer au total plus de 4,5 L/ha sur la culture.

CÉLERI – INSECTICIDES (suite)

INSECTE VISÉ		Groupe de résistance*	Dose/hectare	Délai d'attente avant récolte (jours)	Coût par dose (\$)	Remarques
Matière active	NOM COMMERCIAL					
FAUSSE-ARPENTEUSE (suite)						
Cyantraniliprole/ thiaméthoxame	MINECTO DUO 40WG	28/ 4A	750 g	S.O.	151	Application au sol : traitement dans le sillon à la transplantation, ou en bande étroite sur le rang suivi d'une irrigation.
Méthoxyfénozide	INTREPID	18A	300 - 600 ml	1	32 - 63	Ne pas appliquer au total plus de 2 L/ha sur la culture.
Spinetoram	DELEGATE WG	5	140 - 200 g	1	55 - 79	Maximum de 3 traitements par saison.
Spinosad	ENTRUST SC	5	364 ml	1	180	Maximum de 3 traitements par saison. Produit accepté en agriculture biologique.
	SUCCESS 480 SC		182 ml		153	Maximum de 3 traitements par saison.
MINEUSES						
Abamectine	AGRI-MEK 1,9 % EC	6	0,6 - 1,1 L	14	131 - 260	Maximum de 4 traitements par saison.
	AGRI-MEK SC		135 - 250 ml		133 - 266	Maximum de 4 traitements par saison. En mélange avec un surfactant non ionique (0,1 à 0,5 % v/v).
Acétamiprid	ASSAIL 70 WP	4A	56 - 86 g	7	47 - 72	Maximum de 5 traitements par saison.
Chlorantraniliprole	CORAGEN	28	250 - 375 ml	1	54 - 81	Ne pas appliquer au total plus de 1 litre par hectare sur la culture.

CÉLERİ – INSECTICIDES (suite)

INSECTE VISÉ		Groupe de résistance*	Dose/hectare	Délai d'attente avant récolte (jours)	Coût par dose (\$)	Remarques
Matière active	NOM COMMERCIAL					
MINEUSES (suite)						
Cyantraniliprole	EXIREL	28	1,0 - 1,5 L	1	180 - 270	Ne pas appliquer au total plus de 4,5 L/ha sur la culture.
Cyantraniliprole/ thiaméthoxame	MNECTO DUO 40WG	28/ 4A	750 g	S.O.	151	Application au sol : traitement dans le sillon à la transplantation, ou en bande étroite sur le rang suivi d'une irrigation.
Cyromazine	CITATION 75 WP	17	188 g	7	ND	Maximum de 5 traitements par saison de croissance.
Novaluron	RIMON 10 EC	15	464 - 603 ml	2	35 - 46	Maximum de 3 traitements par culture par saison.
Thiaméthoxame	ACTARA 240 SC	4A	375 - 625 ml	S.O.	72 - 120	Application au sol : traitement dans le sillon à la transplantation, ou en bande étroite sur le rang suivi d'une irrigation.
PUCERONS						
Acéphate	ORTHENE 75 SP	1B	563 à 825 g	21	50 - 74	Pas plus de 4 traitements par saison.
Acétamiprid	ASSAIL 70 WP	4A	56 - 86 g	7	47 - 72	Pas plus de 5 traitements par saison.
Cyantraniliprole	EXIREL	28	0,5 - 1,5 L	1	90 - 270	Ne pas appliquer au total plus de 4,5 L/ha sur la culture.
Cyantraniliprole/ thiaméthoxame	MNECTO DUO 40WG	28/ 4A	750 g	S.O.	151	Application au sol : traitement dans le sillon à la transplantation, ou en bande étroite sur le rang suivi d'une irrigation.
Diméthoate	CYGON 480 EC	1B	700 ml	3	25	Maximum de 3 traitements par saison.
	LAGON 480 E				26	

CÉLERİ – INSECTICIDES (suite)

INSECTE VISÉ		Groupe de résistance*	Dose/hectare	Délai d'attente avant récolte (jours)	Coût par dose (\$)	Remarques
Matière active	NOM COMMERCIAL					
PUCERONS (suite)						
Flonicamide	BELEAF 50 SG	9C	0,12 - 0,16 kg	0	53 - 71	Maximum de 3 traitements par saison.
Flupyradifurone	SIVANTO PRIME	4D	500 - 750 ml	1	49 - 74	Maximum de 2 L/ha par saison.
Huile de Canola	VEGOL HUILE DE CULTURE	N/A	14 - 38 L	0	ND	Produit accepté en agriculture biologique.
Imidaclopride	ADMIRE 240	4A	0,73 - 1,3 L	45	66 - 119	Application au sol : incorporation dans la zone d'enracinement suivant différentes méthodes (voir l'étiquette). Un traitement par saison.
Malathion	MALATHION 85 E	1B	1,10 L	7	38	Maximum de 1 traitement par saison.
Pymétrozine	FULFILL 50WG	9B	193 g	14	68	Maximum de 2 traitements par saison.
Pyréthrines/savon insecticide	TOUNCE	3/Non applicable	5,0 L/100 L d'eau	1	67/100 L d'eau	Produit accepté en agriculture biologique.
Savon insecticide (sel de potassium d'acides gras)	KOPA	Non applicable	14 - 38 L	0	ND	Maximum de 3 traitements par saison. Produit accepté en agriculture biologique.
	OPAL		14 - 38 L	0	ND	
	SAFER'S		2,0 L/100 L d'eau	5	ND	Produit accepté en agriculture biologique.

CÉLERI – INSECTICIDES (suite)

INSECTE VISÉ		Groupe de résistance*	Dose/hectare	Délai d'attente avant récolte (jours)	Coût par dose (\$)	Remarques
Matière active	NOM COMMERCIAL					
PUCERONS (suite)						
Spirotétramate	MOVENTO 240 SC	23	220 - 365 ml	3	61 - 100	Ne pas dépasser un total de 730 ml par hectare par saison.
Sulfoxaflor	CLOSER SC	4C	100 - 150 ml	3	46 - 69	Ne pas effectuer plus de 2 applications sur la culture.
Thiaméthoxame	ACTARA 25 WG	4	105 g	7	45	Maximum de 2 traitements par saison.
	ACTARA 240 SC		375 - 625 ml	S.O.	72 - 120	Application au sol : traitement dans le sillon à la transplantation, ou en bande étroite sur le rang suivi d'une irrigation.
PUNAISE TERNE						
Acéphate	ORTHENE 75 SP	1B	563 à 825 g	21	50 - 74	Maximum de 4 traitements par saison.
Carbaryl	SEVIN XLR	1A	2,50 - 5,25 L	5	67 - 140	Maximum de 2 traitements par saison.
Lambda-cyhalothrine	MATADOR 120 EC	3	83 ml	3	15	Pas plus de 3 traitements par saison.
Thiaméthoxame	ACTARA 25 WG	4A	210 g	7	89	Répression. Maximum de 1 traitement par saison.
VERS GRIS						
Chlorantraniliprole	CORAGEN	28	250 ml	1	54	Ne pas appliquer au total plus de 1 litre par hectare sur la culture.
Chlorpyrifos	CITADEL 480 EC	1B	1,2 à 2,4 L 1,125 - 2,25 kg	70	29 - 57	Maximum de 1 traitement par saison.
	LORSBAN NT				ND	Traitement avant le semis ou au stade 2 à 5 feuilles. Utiliser la dose la plus élevée si le sol est sec (sur 1 cm).
	PYRINEX 480 EC				28 - 56	
	WARHAWK 480 EC				29 - 59	
	LORSBAN 50 W				76 - 152	
Cyantraniliprole	EXIREL	28	500 - 750 ml	1	90 - 135	Ne pas appliquer au total plus de 4,5 L/ha sur la culture.

ND : Donnée non disponible.

S.O. : Sans objet, car application au sol à la plantation.

* Lorsque des traitements répétitifs sont nécessaires pour lutter contre un insecte ou une maladie, il est important d'utiliser en alternance au moins deux produits appartenant à des groupes différents afin de prévenir l'apparition d'une résistance chez cet insecte ou cette maladie.

CÉLERI - INSECTICIDES - TABLEAU RÉSUMÉ

INSECTICIDES		Indices de risque*		Normes de sécurité			Insectes visés														
Nom commun (Groupe de résistance)	NOM COMMERCIAL	Environnement	Santé	Délai de réentrée (heures)	Nombre maximum de traitements	Délai d'attente avant récolte (jours)	Cicadelles	Fausse-arpenteuse du chou	Mineuses	Pucerons	Punaise terne	Vers gris									
Abamectine (6)	AGRI-MEK 1,9 % EC	49	113	12	4	14	Cicadelles	Fausse-arpenteuse du chou	Mineuses	Pucerons	Punaise terne	Vers gris									
	AGRI-MEK SC																				
Acéphate (1B)	ORTHENE 75 SP	39	29	24***	4	21			◎	◎	◎										
Acétamipridine (4A)	ASSAIL 70 WP	1	20	12	5	7			◎	◎											
<i>Bacillus thuringiensis</i> var. <i>kurstaki</i> (11B2)	BIOPROTEC CAF  	ND	5	4	Au besoin	0	Cicadelles	Fausse-arpenteuse du chou	Mineuses	Pucerons	Punaise terne	Vers gris									
	THURICIDE HPC  																				
Carbaryl (1A)	SEVIN XLR	225	265	24	2	5	◎				◎										
Chlorantraniliprole (28)	CORAGEN	91	4	12	Max. 1 L/ha	1		◎	◎			◎									
Chlorpyrifos (1B)	LORSBAN NT	722	569	24	1	70	Cicadelles	Fausse-arpenteuse du chou	Mineuses	Pucerons	Punaise terne	Vers gris									
	CITADEL 480 EC	728	591																		
	PYRINEX 480 EC																				
	WARHAWK 480 EC																				
	LORSBAN 50 W	726	291																		
Cyantraniliprole (28)	EXIREL 	175	5	12	Max. 4,5 L/ha	1		◎	◎	◎	◎	◎									
Cyantraniliprole/thiaméthoxame (28/4A)	MINECTO DUO	389	57	12	1 (au sol)	S.O.	◎	◎	◎	◎											

CÉLERİ - INSECTICIDES - TABLEAU RÉSUMÉ (suite)

INSECTICIDES		Indices de risque*		Normes de sécurité			Insectes visés						
Nom commun (Groupe de résistance)	NOM COMMERCIAL	Environnement	Santé	Délai de réentrée (heures)	Nombre maximum de traitements	Délai d'attente avant récolte (jours)	Cicadelles	Fausse-arpenteuse du chou	Mineuses	Pucerons	Punaise terne	Vers gris	
Cyperméthrine (3)	RIPCORD 400 EC	157	124	24	3	7	◎	◎	◎	◎	◎	◎	
	UP-CYDE 2.5 EC			12									
	MAKO												
Cyromazine (17)	CITATION 75 WP	24	3	12	5	7			◎				
Diméthoate (1B)	CYGON 480 EC	132	58	36	3	3	◎	◎	◎	◎	◎	◎	
	LAGON 480 E												
Flonicamide (9C)	BELEAF 50 SG	5	10	12	3	0				◎			
Flupyradifurone (4D)	SIVANTO PRIME 	77	41	12	Max. 2 L/ha	1				◎			
Huile de Canola	VEGOL HUILE DE CULTURE 	ND	ND	ND	4	0				◎			
Imidaclopride (4A)	ADMIRE 240	211	6	24	1 (au sol)	45				◎			
Kaolin	SURROUND WP 	1	ND	0	Au besoin	0	◎						
Lambda-cyhalothrine (3)	MATADOR 120 EC	81	95	24	3	3					◎		
Malathion (1B)	MALATHION 85 E	121	81	24	1	7	◎			◎			
Méthoxyfénozide (18A)	INTREPID	92	13	12	Max. 2 L/ha	1		◎					
Novaluron (15)	RIMON 10 EC	36	4	12	3	2		◎					
Pymétrozine (9B)	FULFILL 50WG	1	45	12	2	14				◎			

CÉLERI - INSECTICIDES - TABLEAU RÉSUMÉ (suite)

INSECTICIDES		Indices de risque*		Normes de sécurité			Insectes visés					
Nom commun (Groupe de résistance)	NOM COMMERCIAL	Environnement	Santé	Délai de réentrée (heures)	Nombre maximum de traitements	Délai d'attente avant récolte (jours)	Cicadelles	Fausse-arpenteuse du chou	Mineuses	Pucerons	Punaise terne	Vers gris
Pyréthrines (3)/ savon insecticide	TOUNCE 	153	73	24	Au besoin	1				◎		
Savon insecticide (sel de potassium d'acides gras)	KOPA 	100	5	4	3	0				◎		
	SAFER'S 	53	5	4	Au besoin	5						
	OPAL 	100	5	4	3	0						
Spinetoram (5)	DELEGATE WG	100	7	12	3	1		◎				
Spinosad (5)	ENTRUST SC 	73	4	12	3	1		◎		◎		
	SUCCESS 480 SC											
Spirotétramate (23)	MOVENTO 240SC	1	115	12	Max. 730 ml/ha	3				◎		
Sulfoxaflor (4C)	CLOSER SC	20	40	12	2	3				◎		
Thiaméthoxame (4A)	ACTARA 25 WG	211	49	12	1 ou 2**	7		◎	◎	◎	◎	
	ACTARA 240 SC	214	74/ 110****		1 (au sol)	S.O.						

* Indices de risque correspondant à la dose du produit la plus élevée permise sur la culture.

** Varie selon l'insecte ciblé.

*** Si contact direct avec la culture, port de gants et de manches longues requis pour deux semaines après le délai de réentrée.

**** 74 pour l'application dans le sillon; 110 pour l'application en surface.

ND : Donnée non disponible.

S.O. : Sans objet, car application au sol à la plantation.

 : Produit pouvant être autorisé en production biologique (avant d'utiliser un tel produit, vérifier auprès de votre organisme de certification s'il autorise ce pesticide).

 : Application aérienne permise (voir l'étiquette).

CÉLERI – FONGICIDES

MALADIE VISÉE		Groupe de résistance*	Dose/hectare	Délai d'attente avant récolte (jours)	Coût par dose (\$)	Remarques	
Matière active	NOM COMMERCIAL						
BRÛLURES SEPTORIENNE ET CERCOSPORÉENNE							
Azoxystrobine	QUADRIS F AZOSHY 250 SC	11	0,672 - 1,12 L	1	59 - 98	Maximum de 3 traitements par saison.	
Boscalide et pyraclostrobine	PRISTINE WG	7 et 11	1,0 kg	0	153	Répression. Maximum de 2 traitements par saison.	
Chlorothalonil	BRAVO ZN	M	1,6 - 2,4 L	7	19 - 29	Utilisez ces doses contre Cercospora et traitez tous les 3 à 5 jours.	
			2,4 - 4,0 L		29 - 48	Utilisez ces doses contre Septoria et traitez tous les 8 à 10 jours.	
	ECHO 90DF	M	0,9 - 1,3 kg	7	23 - 33	Utilisez ces doses si les traitements sont faits tous les 3 à 5 jours. Maximum de 9 traitements par saison.	
			1,3 - 2,3 kg		33 - 58	Utilisez ces doses si les traitements sont faits tous les 8 à 10 jours. Maximum de 9 traitements par saison.	
	ECHO 720	M	1,1 - 1,7 L	7	25 - 38	Utilisez ces doses si les traitements sont faits tous les 3 à 5 jours.	
			1,7 - 2,8 L		38 - 62	Utilisez ces doses si les traitements sont faits tous les 8 à 10 jours.	
Mancozèbe	DITHANE RAINSHIELD	M	2,25 kg	14	25		
	PENNCOZEB 75 DF RAINCOAT				20		
	MANZATE DF		2,25 - 3,25 kg		ND		
	MANZATE PRO-STICK				20 - 28		
Métirame	POLYRAM DF	M	2,25 - 3,25 kg	14	23 - 33		
Octanoate de cuivre	CUEVA	M	2,35 - 18,8 L	1	35 - 279	Pas plus de 15 traitements par saison.	

CÉLERI – FONGICIDES (suite)

MALADIE VISÉE		Groupe de résistance*	Dose/hectare	Délai d'attente avant récolte (jours)	Coût par dose (\$)	Remarques
Matière active	NOM COMMERCIAL					
BRÛLURES SEPTORIENNE ET CERCOSPORÉENNE (suite)						
Oxychlorure de cuivre	COPPER SPRAY (CUIVRE EN VAPORISATEUR)	M	4,0 kg	1	76	Efficace aussi contre la tache bactérienne. Maximum de 5 traitements par saison. Produit acceptable en production biologique.
	OXYCHLORURE DE CUIVRE 50				ND	
Penthiopyrade	FONTELIS	7	1,0 - 1,75 L	3	76 - 133	Homologué seulement contre Septoria. Maximum de 5,25 L/ha par saison.
Sulfate de cuivre tribasique	CUIVRE 53 W	M	3,8 kg	2	108	Efficace aussi contre la tache bactérienne. Maximum de 5 traitements par saison. Produit acceptable en production biologique.
Thirame	GRANUFLO-T	M	10,50 - 15,75 kg	7	271 - 407	
Trifloxystrobine	FLINT	11	0,19 - 0,21 kg	7	127 - 141	Maximum de 4 traitements par saison.
POURRITURE ROSE SCLÉROTIQUE						
Bacillus subtilis	SERENADE OPTI	Non applicable	1,7 - 3,3 kg	0	132 - 256	Répression. Début des interventions 8 semaines avant la récolte. Produit accepté en agriculture biologique.
Boscalide et pyraclostrobine	PRISTINE WG	7 et 11	1,0 - 1,3 kg	0	153 - 199	Répression. Maximum de 2 traitements par saison.
Coniothyrium militants	CONTANS WG	Non applicable	2,0 - 4,0 kg	0	87 - 174	Répression. Incorporez au sol avant la plantation ou après la récolte. Doit être appliqué au moins 3 mois avant la période où la culture doit être protégée. Produit accepté en agriculture biologique.
Fluxapyroxade	SERCADIS	7	250 – 333 ml	1	55 - 73	Pas plus de 3 traitements; maximum de 1 L/ha par saison.
Penthiopyrade	FONTELIS	7	1,25 - 1,75 L	3	95 - 133	Répression. Homologué pour <i>Sclerotinia minor</i> seulement. Maximum de 5,25 L/ha par saison.

ND : Donnée non disponible.

* Lorsque des traitements répétitifs sont nécessaires pour lutter contre un insecte ou une maladie, il est important d'utiliser en alternance au moins deux produits appartenant à des groupes différents afin de prévenir l'apparition d'une résistance chez cet insecte ou cette maladie.

CÉLERI - FONGICIDES - TABLEAU RÉSUMÉ

FONGICIDES		Indices de risque*		Normes de sécurité			Maladies visées						
Nom commun (Groupe de résistance)	NOM COMMERCIAL	Environnement	Santé	Délai de réentrée (heures)	Nombre maximum de traitements	Délai d'attente avant récolte (jours)	Brûlures des feuilles (cercosporéenne et septoriene)	Pourriture rose sclérotique					
Azoxystrobine (11)	QUADRIS F AZOSHY 250 SC	55	17	12	3	1	◎						
Bacillus subtilis	SERENADE OPTI 	1	ND	4	Au besoin	0		◎					
Boscalide et pyraclostrobine (7 et 11)	PRISTINE WG	134	68	24 h (9 j **)	2	0	◎	◎					
Chlorothalonil (M)	BRAVO ZN 	56	614	48	Au besoin	7	◎						
	ECHO 90 DF 		307		9								
	ECHO 720 		614		Au besoin								
Coniothyrium minitans	CONTANS WG 	1	5	4	ND	0		◎					
Fluxapyroxade (7)	SERCADIS	92	108	12	3	1		◎					
Mancozèbe (M)	DITHANE RAINSHIELD	9	223	24	Au besoin	14	◎						
	PENNCOZEB 75 DF RAINCOAT												
	MANZATE DF	23	252										
	MANZATE PRO-STICK												
Méthirame (M)	POLYRAM DF	9	327	24	Au besoin	14	◎						

CÉLERI - FONGICIDES - TABLEAU RÉSUMÉ (suite)

FONGICIDES		Indices de risque*		Normes de sécurité			Maladies visées	
Nom commun (Groupe de résistance)	NOM COMMERCIAL	Environnement	Santé	Délai de réentrée (heures)	Nombre maximum de traitements	Délai d'attente avant récolte (jours)	Brûlures des feuilles (cercosporéenne et septorienne)	Pourriture rose sclérotique
Octanoate de cuivre (M)	CUEVA	ND	ND	4	15	1	⊖	
Oxychlorure de cuivre (M)	COPPER SPRAY (CUIVRE EN VAPORISATEUR) 	90	118	48	5	1	⊖	
	OXYCHLORURE DE CUIVRE  50							
Penthiopyrade (7)	FONTELIS	84	143	12	Max. 5,25 L/ha	3	⊖ ¹	⊖
Sulfate de cuivre tribasique (M)	CUIVRE 53 W 	196	38	48	5	2	⊖	
Thirame (M)	GRANUFLO-T	121	252	24	Au besoin	7	⊖	
Trifloxystrobine (11)	FLINT	9	17	12	4	7	⊖	

* Indices de risque correspondant à la dose du produit la plus élevée permise sur la culture.

** Délai requis pour le contact des légumes à mains nues.

1. Homologué seulement contre la brûlure septorienne.

ND : Donnée non disponible.

 : Produit pouvant être autorisé en production biologique (avant d'utiliser un tel produit, vérifier auprès de votre organisme de certification s'il autorise ce pesticide).

 : Application aérienne permise (voir l'étiquette)

CÉLERI-RAVE – INSECTICIDES

INSECTE VISÉ		Groupe de résistance*	Dose/hectare	Délai d'attente avant récolte (jours)	Coût par dose (\$)	Remarques
Matière active	NOM COMMERCIAL					
MINEUSES						
Chlorantraniliprole	CORAGEN	28	250 - 375 ml	1	54 – 82	Maximum de 4 applications. Ne pas appliquer au total plus de 1,125 litre par hectare sur la culture.
PUCERONS						
Cyantraniliprole	EXIREL	28	500 - 1500 ml	1	90 – 270	L'ajout d'un adjuvant est recommandé (voir l'étiquette). Maximum de 4 applications. Ne pas appliquer au total plus de 4,5 L/ha sur la culture.
Flonicamide	BELEAF 50 SG	9	0,12 - 0,16 kg	3	53 – 71	Maximum de 3 traitements par saison.
Flupyradifurone	SIVANTO PRIME	4D	500 - 750 ml	7	49 – 74	Maximum de 2 L/ha par saison.
Imidaclopride	ADMIRE 240	4A	200 ml	7	18	Pas plus de 2 traitements.
			7,5 - 12 ml par 100 m de rang	21	0,67 – 1,08 par 100 m de rang	Application au sol : voir l'étiquette. Pas plus d'une application par saison.
Pyréthrines/savon insecticide	TROUNCE	3/Non applicable	5,0 L/100 L d'eau	1	67 /100 L d'eau	Produit accepté en agriculture biologique.
Savon insecticide (sel de potassium d'acides gras)	KOPA	Non applicable	14 - 38 L	0	ND	Maximum de 3 traitements par saison. Produit accepté en agriculture biologique.
	OPAL		14 - 38 L		ND	
	SAFER'S		2,0 L/100 L d'eau	5	ND	Produit accepté en agriculture biologique.
Sulfoxaflor	CLOSER SC	4C	50 - 150 ml	7	23 – 69	Ne pas effectuer plus de 2 applications sur la culture.
Thiaméthoxame	ACTARA 25 WG	4A	105 g	7	45	Maximum de 2 traitements par saison.

CÉLERI-RAVE – INSECTICIDES

INSECTE VISÉ		Groupe de résistance*	Dose/hectare	Délai d'attente avant récolte (jours)	Coût par dose (\$)	Remarques
Matière active	NOM COMMERCIAL					
PUNAISE TERNE						
Thiaméthoxame	ACTARA 25 WG	4A	210 - 280 g	7	89 - 119	Maximum de 2 traitements par saison.
VERS GRIS						
Chlorantraniliprole	CORAGEN	28	250 - 375 ml	1	54 - 81	Maximum de 4 applications. Ne pas appliquer au total plus de 1,125 litre par hectare sur la culture.
Cyantraniliprole	EXIREL	28	500 - 750 ml	1	90 - 135	Maximum de 4 applications. Ne pas appliquer au total plus de 4,5 L/ha sur la culture.

ND : donnée non disponible.

* Lorsque des traitements répétitifs sont nécessaires pour lutter contre un insecte ou une maladie, il est important d'utiliser en alternance au moins deux produits appartenant à des groupes différents afin de prévenir l'apparition d'une résistance chez cet insecte ou cette maladie.

CÉLERI-RAVE - INSECTICIDES - TABLEAU RÉSUMÉ

INSECTICIDE		Indices de risque*		Normes de sécurité		Insectes visés				
Nom commun (Groupe de résistance)	NOM COMMERCIAL	Environnement	Santé	Délai de réentrée (heures)	Nombre maximum de traitements	Délai d'attente avant récolte (jours)	Mineuses	Pucerons	Punaise terne	Vers gris
Chlorantraniliprole (28)	CORAGEN	91	4	12	4 ou max. 1,125 L/ha	1	◎			◎
Cyantraniliprole (28)	EXIREL 	175	5	12	4 ou max. 4,5 L/ha	7	◎			◎
Flonicamide (9)	BELEAF 50 SG	5	10	12	3	3	◎			
Flupyradifurone (4D)	SIVANTO PRIME 	77	41	12	Max. 2 L/ha	7	◎			
Imidaclopride (4A)	ADMIRE 240	211	6	24	2	7	◎			
Imidaclopride au sol (4A)	ADMIRE 240	273	8	24	1 (au sol)	21	◎			
Pyréthrine/savon insecticide (3)	TROUNCE 	153	73	24	Au besoin	1	◎			
Savon insecticide (sel de potassium d'acides gras)	KOPA 	100	5	4	3	0	◎			
	SAFER'S 	53	5	4	Au besoin	5				
	OPAL 	100	5	4	3	0				

CÉLERI-RAVE - INSECTICIDES - TABLEAU RÉSUMÉ (suite)

INSECTICIDE		Indices de risque*		Normes de sécurité			Insectes visés			
Nom commun (Groupe de résistance)	NOM COMMERCIAL	Environnement	Santé	Délai de réentrée (heures)	Nombre maximum de traitements	Délai d'attente avant récolte (jours)	Mineuses	Pucerons	Punaise terne	Vers gris
Sulfoxaflor (4C)	CLOSER SC	20	40	12	2	7	◎			
Thiaméthoxame (4A)	ACTARA 25 WG	212	50	12	2	7	◎	◎		

* Indices de risque correspondant à la dose du produit la plus élevée permise sur la culture.

ND : donnée non disponible.

 : Produit pouvant être autorisé en production biologique (avant d'utiliser un tel produit, vérifier auprès de votre organisme de certification s'il autorise ce pesticide).

CÉLERI-RAVE – FONGICIDES

MALADIE VISÉE		Groupe de résistance*	Dose/hectare	Délai d'attente avant récolte (jours)	Coût par dose (\$)	Remarques
Matière active	NOM COMMERCIAL					
BRÛLURES SEPTORIENNE ET CERCOSPORÉENNE						
Boscalide et pyraclostrobine	PRISTINE WG	7 et 11	0,735 kg	0	112	Homologué seulement contre <i>Septoria</i> . Maximum de 6 traitements par saison.
Octanoate de cuivre	CUEVA	M	2,35 - 18,8 L	1	35 - 279	Homologué seulement contre <i>Septoria</i> . Pas plus de 15 traitements par saison.
Penthiopyrade	FONTELIS	7	1,0 - 1,75 L	3	76 - 133	Homologué seulement contre <i>Septoria</i> . Maximum de 4,5 L/ha par saison.
Trifloxystrobine	FLINT	11	0,19 - 0,21 kg	7	127 - 141	Maximum de 4 traitements par saison.
POURRITURE ROSE SCLÉROTIQUE						
<i>Bacillus subtilis</i>	SERENADE OPTI	Non applicable	1,1 - 2,2 kg	0	85 - 170	Répression. Produits acceptés en agriculture biologique.
Cyprodinile et fludioxonil	SWITCH 62.5 WG	9 et 12	775 - 975 g	7	201 - 235	Pas plus de 2 traitements par saison.

ND : donnée non disponible.

* Lorsque des traitements répétitifs sont nécessaires pour lutter contre un insecte ou une maladie, il est important d'utiliser en alternance au moins deux produits appartenant à des groupes différents afin de prévenir l'apparition d'une résistance chez cet insecte ou cette maladie.

CÉLERI-RAVE - FONGICIDES - TABLEAU RÉSUMÉ

FONGICIDES		Indices de risque*		Normes de sécurité			Maladies visées	
Nom commun (Groupe de résistance)	NOM COMMERCIAL	Environnement	Santé	Délai de réentrée (heures)	Nombre maximum de traitements	Délai d'attente avant récolte (jours)	Brûlures septoriennes et cercosporéennes	Pourriture rose sclérotique
Boscalide et pyraclostrobine (7 et 11)	PRISTINE WG	131	60	12 h (3 j.**)	6	0	⊖ ¹	
<i>Bacillus subtilis</i>	SERENADE OPTI 	1	ND	4	Au besoin	0		⊖
Cyprodinile et fludioxonil (9 et 12)	SWITCH 62.5 WG	95	35	12	2	7		⊖
Octanoate de cuivre (M)	CUEVA	ND	ND	4	15	1	⊖ ¹	
Penthiopyrade (7)	FONTELIS	84	143	12	Max. 4,5 L/ha	0	⊖ ¹	
Trifloxystrobine (11)	FLINT	9	17	12	4	7	⊖	

* Indices de risque correspondant à la dose du produit la plus élevée permise sur la culture.

** Délai requis pour le contact des légumes à mains nues.

1. Homologué seulement contre la brûlure septorienne.

ND : donnée non disponible.

 : Produit pouvant être autorisé en production biologique (avant d'utiliser un tel produit, vérifier auprès de votre organisme de certification s'il autorise ce pesticide).